

AR PREFECTURE

017-251710687-20181016-DELIB152018-DE

Regu le 17/10/2018

Délibération 15/2018

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- **Séance du mardi 16 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 8 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M. BARRAUD Vincent – M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle

M. PONS Gérard – M. BESSAGUET Bruno – M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSE Jean Michel

Présents délégués :

M. COULON Jean-Claude – M. POUPIN Didier - M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M. PETORIN Eloi – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane – M. GUIGNET Christian – M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSICOT Pascal - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE
017-2018-1016-DEL-1832019-02
Reg.
Objet : Approbation de l'avenant N°3 de la délégation de service public attribuée à VEOLIA pour l'exploitation du centre multi filières de valorisation des déchets d'Échillais

Le Comité syndical :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-4 relatif aux délégations de service public ;
- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 11 octobre 2018;
- Vu la demande formulée par la société VEOLIA concernant le changement de la structure juridique dédiée à l'exploitation du centre multi filières de valorisation des déchets d'Échillais
- Après avoir entendu le rapport de présentation de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public (DSP) ;
- Après en avoir délibéré conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales

Le comité syndical :

1. Acte que la structure juridique dédiée par VEOLIA pour l'exploitation du centre multi filières de valorisation des déchets d'Échillais est la suivante :

Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (société à associé unique)
Dénomination sociale	SOVAL NORD
Capital social	30.910 €
Siège social	Rue de Roux - 17000 La Rochelle
SIREN	804 758 969
APE	3821Z - traitement et élimination des déchets non dangereux
Établissement (SIRET)	804 758 969 00047
Adresse de l'établissement	12 chemin rural - 17620 ECHILLAIS

2. Approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public visant, outre la désignation de SOVAL NORD, d'une part à renuméroter les articles de la DSP et, d'autre part, à corriger les erreurs de frappe existantes dans le document initial.

Le Comité syndical autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité

Le Président
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :
Affiché le :
Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181016-DELIB16A2018-DE

Reçu le 17/10/2018

Délibération 16A/2018

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- **Séance du mardi 16 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 8 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M. BARRAUD Vincent – M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle

M. PONS Gérard – M. BESSAGUET Bruno – M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSE Jean Michel

Présents délégués :

M. COULON Jean-Claude – M. POUPIN Didier - M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M. PETORIN Eloi – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane – M. GUIGNET Christian – M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSICOT Pascal - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710667-20181016-DELIB16A2418-DE

Regu

Objet : Approbation de l'avenant N°4 de la délégation de service public attribuée à VEOLIA pour l'exploitation du centre multi filières de valorisation des déchets d'Échillais

Le Comité syndical :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-4 relatif aux délégations de service public ;
- Vu les frais exposés par VEOLIA en raison du report du démarrage du centre multi filières de valorisation des déchets d'Échillais suite à l'annulation du premier arrêté préfectoral d'exploitation et après avoir contrôlé sur pièces la réalité de ces frais ;
- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 11 octobre 2018;
- Après avoir entendu le rapport de présentation de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public (DSP) ;
- Après en avoir délibéré conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales

Le comité syndical :

- approuve l'avenant n°4
- autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent ;
- autorise le Président à dédommager la société VEOLIA et sa filiale SOVAL NORD pour un montant maximum de 772.289,84€
- autorise le Président à émettre un titre de recette correspondant au montant de l'indemnité sollicitée par VEOLIA auprès des services de l'État en dédommagement des heures chômées.

Votée à l'unanimité



Le Président
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181016-DELIB16B2018-DE

Regu le 17/10/2018

Délibération 16B/2018

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- **Séance du mardi 16 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 8 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M. BARRAUD Vincent – M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle

M. PONS Gérard – M. BESSAGUET Bruno – M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSE Jean Michel

Présents délégués :

M. COULON Jean-Claude – M. POUPIN Didier - M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M. PETORIN Eloi – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane – M. GUIGNET Christian – M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSICOT Pascal - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710587-20181016-DELIB16B2018-DE
Regu le 16/10/2018

Objet : Affectation de la provision pour risques et charges inscrite au BP 2018

Le Comité syndical :

- Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu la provision pour risques et charges de 750.000 € constituée au BP 2018
- Ayant entendu le rapport de présentation de l'avenant N°4 de la délégation de service public attribuée à VEOLIA et à sa filiale SOVAL NORD et convenu de dédommager cette dernière des surcoûts supportés en raison du report du démarrage de l'usine d'Échillais
- Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical affecte la provision pour risques et charges constituée au BP 2018 au profit de :

- Bénéficiaire : VEOLIA – Filiale SOVAL NORD
- Montant de la provision affectée : 750.000 €

Les virements de crédits correspondants sont inscrits dans la décision modificative N° 1 de l'exercice 2018. Le Président est autorisé à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Votée à l'unanimité

Le Président
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :
Affiché le :
Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

Délibération 17/2018
017-DELIBERATION 17/2018
Regu le 17/10/2018

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du mardi 16 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 8 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M. BARRAUD Vincent – M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial – M. DELAUNAY François – M. GRIOLET Noël Vincent – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle

M. PONS Gérard – M. BESSAGUET Bruno – M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. BRUNET Alain - M. CHARTOIS Jean-Yves – M. CHEVILLON Pierre – M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel – M. LESAUVAGE Thierry

M. VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal – M. MASSE Jean Michel

Présents délégués :

M. COULON Jean-Claude – M. POUPIN Didier - M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M. CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane – M. HERBERT Francis – Mme PRUD'HOMME Isabelle – M. ROY Serge - M. TALLIEU Jean Pierre

Mme BARTHELEMY Valérie - Mme BENETEAU Annie – M. PETORIN Eloi – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane – M. GUIGNET Christian – M. LAGARDE Jean François

M. GENDRE Grégory – M. MASSICOT Pascal - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

Objet : ~~AR PREFECTURE~~ **Vote de décision budgétaire modificative 2018 n°1**

017-251710687-20181016-DELI172018-DE
Reçu le 17/10/2018

Le Comité syndical :

- Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Ayant entendu le rapport de présentation de la DM1 2018 ;
- Après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative N°1 de l'exercice 2018 dont la synthèse est annexée.

AUTORISE le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité



Le Président
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chopin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

017-251710687-20181016-DELI172018-DE
Reçu le 17/10/2018

Liste des mouvements proposés en Décision
Modificative 2018 n°1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
022 - Dépenses imprévues	-200 000,00
6041 - Traitement déchets ménagers	22 290,00
6041 - Traitement déchets ménagers	750 000,00
6211 - Personnel intérimaire	-10 000,00
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	5 000,00
6413 - Primes et gratifications	5 000,00
6451 - Cotisations à l'URSSAF	1 200,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	34 872,27
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	2 736,06
648 - Autres charges de personnel	175,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	162 210,00
6688 - Autre	15 500,00
678 - Autres charges exceptionnelles	-38 983,33
6815 - Dot.aux prov. pour risques& charges d'exploitation	-750 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	-838,82
275 - Dépôts et cautionnements versés	838,82
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00